



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 65402

Texte de la question

M. René Dutin attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des services d'accueil des urgences hospitalières. Les équipes soignantes de ces SAU ont à faire face à une charge de travail croissante du fait d'un manque criant de personnels médicaux et paramédicaux pour répondre à l'affluence des malades dans des conditions normales de sécurité et de confort ainsi que d'un manque chronique de lits en aval. Ces équipes sont donc confrontées à des patients ou à des familles excédées par des heures d'attente qu'ils ne comprennent ni n'acceptent et qui déversent donc leur agressivité et la tension vécue sur le personnel médical. Ces équipes soignantes demandent donc la reconnaissance de la spécificité et de la pénibilité de leur travail par l'attribution d'une nouvelle bonification indiciaire d'une valeur de 20 points, comme cela est prévu par le décret n° 97-120 du 5 février 1997. Il lui demande de répondre à cette revendication qui lui semble parfaitement justifiée.

Données clés

Auteur : [M. René Dutin](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65402

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 août 2001, page 4835